

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

13 JUILLET 2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN VUE DE RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES
ENFANTS À HAUT POTENTIEL ET D'AMÉLIORER LEUR PRISE EN CHARGE AU SEIN
DE L'ENSEIGNEMENT
DÉPOSÉE PAR **MME CAROLINE PERSOONS, MM. DIDIER GOSUIN ET JEAN-LUC CRUCKE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION EN VUE DE RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS À HAUT POTENTIEL ET D'AMÉLIORER LEUR PRISE EN CHARGE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT	10

DÉVELOPPEMENTS

A l'heure actuelle, les jeunes à haut potentiel représenteraient 2,5 % des élèves, soit environ 21600 jeunes au sein de la Communauté française(1), et ce bien que leur nombre soit difficile à évaluer puisqu'il dépend du dépistage et des critères utilisés pour définir la haute potentialité.

Ces enfants, qualifiés généralement de « surdoués », intellectuellement précoces ou à hauts potentiels sont généralement caractérisés par la grande précocité de leur développement intellectuel et une émotivité à fleur de peau. Et pourtant, si le fait d'avoir des niveaux d'aptitudes particulièrement élevés peut être épanouissant pour certains, d'autres éprouvent de réelles difficultés (sociales, relationnelles, scolaires, ...). Ennui, difficultés de concentration, trouble du comportement, mal-être, marginalisation par rapport au groupe, résultats médiocres, dépression, démotivation, détresse, tels sont les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés.

Recherche-action et réseau interuniversitaire en Communauté française

Ce n'est qu'en 1999 que la Communauté française a commencé à s'intéresser aux difficultés de ces jeunes. En effet, avant cela, aucune recherche sur cette problématique n'avait été initiée en Belgique francophone et de nombreuses questions se posaient sur la situation de ces jeunes au quotient intellectuel élevé qui se trouvaient paradoxalement en grandes difficultés scolaires.

C'est, dans ce cadre, qu'une recherche-action interuniversitaire sur les jeunes à haut potentiel a vu le jour au sein des cinq universités francophones du pays.(2) Elle avait pour but d'améliorer le quotidien scolaire et relationnel de ces jeunes à haut potentiel et d'étudier les conditions d'apprentissage de ces élèves aux capacités intellectuelles élevées, afin de pouvoir apporter une réponse à leurs problèmes. Il convenait également d'étudier la possibilité de créer un enseignement de type 9 pour accueillir les jeunes à haut potentiel en difficultés.(3)

Dans la lignée de la recherche-action interuniversitaire, un réseau interuniversitaire d'écoute et

d'accompagnement des enfants, des parents et des professionnels confrontés à cette problématique a été créé en 2002, afin de répondre aux problèmes spécifiques des jeunes à haut potentiel. Ce dispositif d'accueil et de recherche, composé de psychologues et de psychopédagogues a mené de nombreux entretiens avec des familles, des jeunes à haut potentiel, des professionnels de l'enseignement, des thérapeutes de PMS, etc.

Ce réseau qui réunissait les universités francophones avait un triple rôle (4) :

- 1° Être un service à la communauté par le biais de l'accueil et de l'information de toute personne rencontrant une question ou une difficulté en rapport avec le haut potentiel (y compris l'accompagnement pédagogique, la guidance familiale, le soutien individuel et/ou l'orientation vers un suivi thérapeutique, etc.) ;
- 2° Avoir une fonction de recherche et de développement par la construction et la diffusion d'un savoir et d'une expertise : réalisation d'un recueil d'informations concernant le haut potentiel, collaboration avec les Hautes écoles, les universités belges et étrangères, participation à la réflexion au niveau national et international ;
- 3° Faire office de ressource et d'interface pour la communauté et la recherche scientifique : accompagnement d'équipes éducatives dans la mise en œuvre de démarches psychopédagogiques adaptées aux jeunes haut potentiel, diffusion interdisciplinaire (à destination des personnes directement confrontées à l'éducation des jeunes à haut potentiel), construction progressive d'un réseau de partage de savoirs, modules de formation dans le cadre de la formation continuée des enseignants, etc.

Grâce aux moyens octroyés par la Communauté française, la compilation et l'analyse des données recueillies auprès de ces jeunes ont permis d'affiner la conception du haut potentiel et la compréhension de ses implications possibles tant sur le plan psychologique, pédagogique que social.

Cependant, si le réseau d'écoute et d'accompagnement des enfants a listé les principales difficultés rencontrées par les enfants haut potentiel, leurs

(1) La population scolaire totale dans l'enseignement fondamental et secondaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 863.960 jeunes « La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres – Edition 2012 ».

(2) FUNDP, ULB, UCL, ULG et UMH.

(3) CRI N°11 (1999-2000), p. 32

(4) I. Goldschmidt, A-S. Genicot, I. Duret et F. Gillot-de Vries, à haut potentiel : un réseau à l'écoute», in *Esprit libre*, n° 39, avril 2006, p. 7.

parents et l'école, il n'a pas pu proposer véritablement d'aide pratique sur le terrain et a été supprimé en 2010. De plus, l'accompagnement des équipes éducatives s'est réduit(5) et les initiatives dans les écoles ne se sont poursuivies que très rarement. A Bruxelles, l'Institut Saint-Boniface continue mais sans aide financière publique. Pourtant les enfants et jeunes à haut potentiel, leurs familles et leurs professeurs ont besoin d'une reconnaissance, d'informations, de relais, d'aides. . .

Etre jeunes à haut potentiel, qu'est-ce ?

La question est complexe car il est difficile de délimiter avec précision la notion d'enfant à haut potentiel, puisqu'elle n'est pas du tout homogène et dépend des domaines pris en compte (affectif, relationnel, social, . . .).(6) Les caractéristiques des enfants à haut potentiel montrent d'ailleurs une grande diversité, si bien qu'on peut considérer qu'il n'y a pas « un haut potentiel » mais « des hauts potentiels ».(7) Ainsi, il y a des domaines dans lesquels les jeunes à haut potentiel peuvent exceller, mais ce ne sera pas nécessairement le cas dans tous les domaines.

Toutefois, malgré la très grande diversité des profils, on trouve très souvent des particularités chez ces enfants, tout comme des façons particulières de traiter l'information.(8) Bien que ces traits se retrouvent chez beaucoup d'enfants, « c'est leur conjonction et leur organisation qui créent la situation particulière des jeunes à haut potentiel »(9).

Ainsi, d'après les constats issus d'une expérience menée auprès d'enfants à haut potentiel par Claudia Jankech, psychologue suisse, un profil psychologique semble bien caractériser ces enfants.(10) Elle a pu constater que :

- ces enfants sont très vifs dès la naissance ;
- ils se montrent très réactifs vis-à-vis de l'environnement ;
- ils recherchent l'interaction avec un adulte ;
- ils présentent de manière tout à fait spontanée un bouillonnement intérieur ;
- ils se montrent très rapides, plus que les enfants de leur âge : ils atteignent très tôt un niveau d'abstraction élevé (pensée conceptuelle et catégorielle) ;
- ils présentent un décalage entre l'âge chronologique, la maturité affective, la maturation biologique et le niveau intellectuel ;
- sur le plan du QI (échelle de Wechsler) ils se situent à partir de 125-130 de QI total avec, le plus souvent un QI verbal supérieur au QI de performance, (. . .).

Ces données constituent des indices de la précocité à prendre en compte dans le cadre du diagnostic.

Parmi les autres traits communs que les enfants à haut potentiel peuvent présenter, on a pu également relever la rapidité d'esprit, l'intuition démesurée, le besoin de comprendre et de connaître le pourquoi du comment de tout, l'hyperactivité, une forte agitation motrice, l'impulsivité, le perfectionnisme, une grande curiosité, l'hypersensibilité, des sens davantage développés, un sens de l'humour prononcé, une mémoire à long terme exceptionnelle, un sens aigu de la justice, beaucoup d'empathie, des difficultés d'assumer l'échec et la frustration, de gérer les pulsions agressives, des centres d'intérêt différents des enfants du même âge(11), etc.

Pourtant, on a pu observer que, contrairement à l'idée relativement répandue, le fait d'avoir des capacités supérieures peut être source d'angoisse, de troubles du sommeil, d'incompréhension et de difficultés relationnelles, sociales, familiales. Ainsi, ces enfants se caractérisent, côté relationnel, par « des difficultés d'intégration pouvant être liées à leurs centres d'intérêt particuliers, à un certain décalage au niveau des processus mentaux, à la

(5) Le budget de la recherche-action est passé en 2010 de 300.000 à 75.000€ pour les cinq universités – QE n°185 du 07/09/2010 – BQR n°12 (2009-2010), p.86.

(6) « Les enfants et les adolescents à haut potentiel », Brochure d'information aux enseignants et travailleurs du secteur psycho-médico-social, Recherche-action interuniversitaire commanditée par le Ministère de la Communauté française de Belgique, septembre 2002, p. 4.

(7) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 22

(8) O. REVOL, « Signes distinctifs de la précocité » - Particularités cognitives et psychologiques des enfants et adolescents à haut potentiel : Les sentinelles, actes du colloque du 21 octobre 2006 « L'enfant et l'adolescent à haut potentiel- Vers une scolarité plus épanouissante, Institut de sociologie, ULB, p. 18.

(9) « Les enfants et les adolescents à haut potentiel », Brochure d'information aux enseignants et travailleurs du secteur psycho-médico-social, Recherche-action interuniversitaire commanditée par le Ministère de la Communauté française de Belgique, septembre 2002, p. 4

(10) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire

commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 23
(11) B. LORRIERS, « L'intégration des enfants à haut potentiel : une gageure ? », Analyse Ufapec 2009, p. 4 ; Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, pp. 25-32 ; I. Goldschmidt, A-S. Genicot, I. Duret et F. Gillot-de Vries, à haut potentiel : un réseau à l'écoute», in Esprit libre, avril 2006, p.7

difficulté face à l'autorité, au rejet des limites, ou par des demandes et interrogations pouvant être lourdes ou épuisantes pour l'entourage... ».(12)

En outre, être à haut potentiel ne rime pas toujours avec être un bon élève. En effet, leur mode de fonctionnement particulier peut les handicaper dans le cadre de leur scolarité.(13) Ainsi, on a pu constater que les enfants à haut potentiel apprennent plus tôt, plus vite et d'une façon qualitativement différente des autres enfants ; ils s'adaptent difficilement au rythme et aux méthodes scolaires ; ils n'obtiennent que des résultats moyens ou faibles ; ils perturbent le cours de la classe par des comportements que l'enseignant, le plus souvent, ne comprend pas ; ils sont parfois tellement en avance qu'il est difficile de les occuper ou de les intéresser, ils montrent une capacité de travail étonnante mais uniquement pour les sujets qui les intéressent et les structures d'enseignement traditionnelles ne sont pas toujours en mesure de proposer un milieu suffisamment stimulant.(14) Ils ont un mode de fonctionnement par analogie, ce qui entraîne le rejet de la routine et des consignes.

Finalement, force est de constater que l'enseignement ordinaire n'est pas adapté à leurs remarquables capacités intellectuelles.

De nombreux jeunes à haut potentiel et leurs parents plaident pour une pédagogie donnant accès à la connaissance. Connaître, c'est naître et donc être avant que d'avoir. Ou alors avoir pour être. Le sujet-élève est d'abord une personne humaine à faire grandir vers sa pleine humanité. Il faudrait passer d'une pédagogie de « l'impératif moral » à une pédagogie de l'être, c'est à dire plaider pour une « pédagogie du sens »(15).

« Le savoir est un acquis, la connaissance est une production. Le savoir est devenu un faire-valoir, un capital, donc rentable. La connaissance est, dans sa qualité de production, une expression personnelle. Le savoir est un avoir ; la connaissance, c'est de l'être, qui s'accroît. Le savoir se place ; la connaissance se vit. Cette distinction est essentielle. »(16)

Dès lors, se trouvant dans un contexte d'apprentissage peu stimulant à leurs yeux, ou exploi-

tant trop peu leur potentiel, ces jeunes peuvent développer plusieurs types de réactions :

- Certains adoptent des stratégies d'évitement et se conforment au système en vivant en-deçà de leurs possibilités et en cherchant ailleurs, dans leurs hobbies et les activités extrascolaires, des moyens de s'épanouir à leur juste mesure ;
- D'autres se positionnent par rapport au système existant ; ils mettent leurs enseignants dans l'embarras, essaient de résoudre des problèmes de façon non admise, sont souvent en dehors de ce qui est demandé, rêvassent et utilisent leur créativité pour éviter de faire ce qui doit être fait, détournent les règles à leur avantage et se marginalisent(17) ;
- D'autres, développent une opposition au système et décrochent(18) ;
- D'autres, enfin, sont traités pour des troubles psychiques ou médicaux causés par un enseignement qui n'est pas adapté à leurs besoins(19).

Si ces élèves-là ont des problèmes, ne faudrait-il pas reconnaître que le système d'enseignement qui leur est proposé actuellement leur fait des problèmes ?

L'identification

Compte tenu des difficultés qui peuvent survenir en raison de leur haute potentialité, il va de soi que l'identification dès le plus jeune âge de ces enfants est véritablement essentielle. Le « haut potentiel n'est pas une maladie mais il peut le devenir »(20). En effet, « les enfants à haut potentiel n'ont pas toujours la possibilité de développer pleinement leurs atouts faute de stimulation et de champs ouverts »(21) et cette situation risque d'entraîner des sentiments d'inadaptation sociale et scolaire, le repli sur soi, le rejet des institutions, une image négative de soi... Par

(12) I. Goldschmidt, A-S. Genicot, I. Duret et F. Gillot-de Vries, *op.cit.*, p. 7

(13) *Ibidem*.

(14) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 42.

(15) Jean-Daniel Nordmann, *L'enfant surdoué, Une proposition pédagogique*. p.15.

(16) Antoine de La Garanderie, *Plaisir de connaître, Bonheur d'être*, Chronique Sociale, Lyon, 2004, p.9.

(17) S. Brasseur, F. Defresne, C. Lecocq, I. Goldschmidt, M-F. Leheut, S. Van Onckelen, « Les enfants et les adolescents à haut potentiel : recherche-action interuniversitaire », p. 94 ; Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 44.

(18) I. Goldschmidt, A-S. Genicot, I. Duret et F. Gillot-de Vries, *op.cit.*, p. 7

(19) Itinera Institute, « Surdoués : un potentiel à exploiter en Belgique », rapport de septembre 2008.

(20) Actes du colloque du 21 octobre 2006 « L'enfant et l'adolescent à haut potentiel- Vers une scolarité plus épanouissante, Institut de sociologie, ULB, p. 60.

(21) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 50.

conséquent, identifier leur haute potentialité va permettre de leur venir en aide, dans leur parcours scolaire en particulier, et de pouvoir mettre en place des solutions ou réponses adaptées à leurs besoins.(22)

Par ailleurs, l'identification de la source du mal être de certains enfants, va leur permettre de vivre plus sereinement et harmonieusement. En effet, mettre des mots sur leur différence ou leur souffrance est un véritable soulagement pour ces enfants. Nombreux sont les parents qui ont pu constater que leurs enfants ont retrouvé le sourire depuis qu'ils ont été testés.

En matière d'identification, il est important de souligner que chaque enfant est à considérer dans sa globalité c'est-à-dire avec ses forces et ses faiblesses.(23) Le test de la potentialité ne se limite pas à obtenir un test de QI, et ce, même si la mesure de l'intelligence occupe une place importante dans le cadre du diagnostic.(24) Les techniques d'évaluation ainsi que les critères utilisés sont extrêmement variables. Par ailleurs, certaines caractéristiques sont difficilement quantifiables et comparatives telles que la créativité.(25) Dès lors, le QI doit rester une des mesures des composantes intégrée dans un bilan plus large, en tenant compte d'une série de caractéristiques telles que le développement de l'enfant, les intérêts ou des facteurs motivationnels ou sociaux.(26)

Enfin, au niveau de l'identification de la haute potentialité, il est important de souligner qu'un rôle essentiel est et doit être joué par les enseignants, puisqu'ils sont en première ligne, avec les centres PMS, pour détecter les difficultés de l'enfant. L'information et la sensibilisation de ces différents intervenants à la problématique des enfants à haut potentiel sont donc primordiales. Or, bien souvent les enseignants sont démunis face à ces situations.

La formation initiale et continuée

La haute potentialité tout comme d'ailleurs les troubles de l'apprentissage, n'est malheureusement pas une matière enseignée aux futurs ensei-

(22) *Ibidem.*

(23) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 49.

(24) J. GREGOIRE, actes du colloque du 21 octobre 2006 « L'enfant et l'adolescent à haut potentiel- Vers une scolarité plus épanouissante, Institut de sociologie, ULB, p. 24.

(25) *Ibidem.*

(26) Les enfants à haut potentiel, Rapport du 28 février 2001 réalisé dans le cadre de la Recherche-action interuniversitaire commanditée par la Communauté française de Belgique, p. 21 ; J. GREGOIRE, actes du colloque du 21 octobre 2006 « L'enfant et l'adolescent à haut potentiel- Vers une scolarité plus épanouissante, Institut de sociologie, ULB, p. 24.

gnants dans le cadre de leurs études et l'Institut de la Formation en cours de carrière (IFC) offre des possibilités de formations dans ce domaine, mais elles s'organisent de manière facultative et sur base volontaire. Par conséquent, on constate une méconnaissance de nombreux enseignants sur la haute potentialité par manque de formation initiale.

Le manque de connaissance des **enseignants et des psychologues** sur la haute potentialité perdue à l'heure actuelle et ce, malgré le travail d'information et de sensibilisation réalisé auprès des professionnels de l'éducation et du secteur psychomédico-social. Certains enfants à haut potentiel n'ont été dépistés qu'à l'adolescence.

Par ailleurs, encore aujourd'hui, nombreux sont les enseignants ou les psychologues qui n'envisagent pas la haute potentialité comme une option, parce qu'ils n'imaginent pas qu'être à haut potentiel puisse être une source de difficultés. Il existe donc un vrai besoin d'informer.

Il convient donc d'encourager la formation des enseignants dans ce domaine en améliorant la **formation initiale et continuée** des enseignants. Ainsi, leur formation devrait comporter un volet sur les « enfants à besoins spécifiques » dont les enfants et adolescents à haut potentiel, mais également porter sur la problématique de l'apprentissage et la pédagogie différenciée. Par ailleurs, les centres PMS doivent pouvoir être soutenus à la hauteur des missions, toujours plus nombreuses, qu'on leur assigne (formation, outils de diagnostic, outils de soutien aux familles,...).

On l'a souligné, la haute potentialité est complexe et peut être source d'une série de difficultés. En général, les enfants à haut potentiel rencontrent leurs premières difficultés à l'école. En effet, c'est un lieu qui leur est étranger mais auquel ils doivent s'adapter.(27) Bien souvent ce sont « les premiers pas en collectivité qui permettent la détection de la précocité intellectuelle. Soit que l'enfant rencontre des difficultés d'intégration, soit que l'ennui transforme un enfant d'ordinaire actif et vivant en élève absent, ou encore parce que la comparaison avec les acquis et les résultats des autres bambins ouvre enfin les yeux des parents ».(28) Dès lors, lorsque le diagnostic est établi, se pose la question de la prise en charge scolaire.

(27) S. COTE, actes du colloque du 21 octobre 2006 « L'enfant et l'adolescent à haut potentiel- Vers une scolarité plus épanouissante, Institut de sociologie, ULB, p.5.

(28) <http://www.enfantsprecoces.info/les-methodes-educatives-pour-enfants-precoces/#more-118>

Quel projet scolaire ?

Si certains pays ont opté pour des classes spécifiques pour les enfants à haut potentiel, l'optique de la Communauté française a été d'intégrer ces enfants au sein de l'enseignement ordinaire tout en respectant leurs besoins spécifiques, mais force est de constater que dans la réalité de tous les jours, le respect de leurs besoins spécifiques est inappliqué ou inapplicable.

Il est important de souligner que les enfants à haut potentiel, surdoués ou intellectuellement précoces ont des besoins spécifiques liés à leurs capacités intellectuelles supérieures et à leur mode de fonctionnement différent. Il appartient à la Communauté française d'assurer à ces élèves une intégration harmonieuse au sein de notre système éducatif.

Cependant, il faut garder à l'esprit qu'avant de s'intégrer, il faut être. Être présent à soi avant de l'être aux autres, ou l'être à soi pour l'être à l'autre en toute vérité. A s'intégrer trop vite, on se dissout. L'école échoue alors massivement à intégrer. Sommé d'être comme tout le monde, l'enfant doué est privé de sa « chance » ; il ne lui reste plus qu'à s'excuser d'exister(29).

L'éducation est un droit fondamental et il appartient à chaque Etat de développer une « *politique éducatrice la plus adéquate possible pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves, et ce dans le but de promouvoir l'égalité des chances et d'amener chaque jeune à développer le maximum de ses potentialités* »(30). Autrement dit, les Etats doivent prendre les mesures nécessaires afin d'offrir une éducation de qualité à l'ensemble des élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers.

C'est dans cette optique que dès 1994, le **Conseil de l'Europe** adoptait une recommandation relative à l'éducation des enfants surdoués mettant ainsi en évidence les besoins particuliers de ces jeunes. Il soulignait notamment l'importance pour les enfants à haut potentiel de pouvoir bénéficier de **conditions d'enseignement adaptées** afin de leur permettre de développer pleinement leurs possibilités dans leur propre intérêt et dans celui de la société.

Qu'en est-il en Belgique ?

Comme souligné supra, la Belgique a opté pour une intégration de ces jeunes au sein de l'en-

seignement ordinaire au lieu de créer une catégorie 9 au sein de l'enseignement spécialisé. Plusieurs raisons ont motivé cette décision, notamment le fait qu'une des missions de l'école est la socialisation des jeunes dans un milieu diversifié mais également parce que l'école doit s'accommoder des différences quelles qu'elles soient.

La recherche-action lancée en 2000 avait permis d'une part, de créer un réseau d'écoute et d'accompagnement des jeunes à haut potentiel et d'information des professionnels et d'autre part, de mettre en place des projets spécifiques au sein d'établissements scolaires. Ces projets ont été arrêtés et la recherche-action se concentre depuis 2010, avec des subsides réduits, sur :

- l'écoute, l'accompagnement et le soutien des acteurs de l'éducation (chefs d'établissement, enseignants, éducateurs et équipes des Centres P.M.S) ;
- l'organisation de formations continuées à destination des professionnels de l'éducation (www.ifc.cfwb.be) ;
- la diffusion (via le site www.enseignement.be) et la formalisation de savoirs construits les années précédentes concernant les caractéristiques, l'accompagnement des jeunes à haut potentiel et les modalités de formation des professionnels qui travaillent avec eux.(31)

L'abandon des projets-pilotes dans les établissements volontaires, le renoncement à créer un « type 9 » adapté aux besoins spécifiques aux jeunes mais aussi l'introduction du décret – inscription qui empêche de choisir un établissement peut-être éloigné mais avec une pédagogie plus adaptée, font grandir les difficultés rencontrées actuellement par les jeunes à haut potentiel dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certains jeunes à haut potentiel ont trouvé une solution adaptée au sein d'établissements scolaires qui se démarquent par une pédagogie moins traditionnelle. Il peut s'agir d'écoles proposant des pédagogies actives, organisées autour de projets spécifiques, d'écoles proposant l'immersion linguistique ou encore de petites écoles proposant des classes regroupant plusieurs années de la scolarité, ceci ne s'appliquant que dans l'enseignement fondamental.(32)

(29) Nordmann Jean-Daniel, op.cit. p. 20-21.

(30) Etude Eurydice sur les Mesures éducatives spécifiques pour la promotion de tous les talents en Europe, juin 2006, p. 5.

(31) Circulaire 3676 « Recherche – Action interuniversitaire relative aux enfants et adolescents à haut potentiel » du 17/08/2011.

(32) « Les enfants et les adolescents à haut potentiel », Brochure d'information aux enseignants et travailleurs du sec-

Quant aux **projets spécifiques**, qui étaient soutenus auparavant, certaines écoles ont par exemple créé un local où les jeunes à haut potentiel peuvent se retrouver ensemble sur l'heure de table pour jouer ou discuter, d'autres ont mis en place des ateliers de méthode de travail, gestion mentale, d'improvisation, d'autres encore ont développé des projets autour du bien-être à l'école dans l'idée d'accueillir tous les enfants dans leur spécificité et de les accompagner. Si des projets subsistent, ce n'est que grâce au bénévolat et au financement privé des parents, de fondations ou d'associations.

De plus, dans le **décret inscription**, la priorité n'est pas donnée aux élèves haut potentiel au sein d'écoles avec projets adaptés car ils ne sont pas considérés comme enfants à besoins spécifiques au sens du décret. On ne peut que s'en étonner car cela va à l'encontre de l'intégration de ces jeunes qui mériteraient qu'on leur apporte une attention particulière.

Dès lors, le décret inscription au sein de l'enseignement secondaire devrait être modifié en ce sens.

Le processus démocratique invite naturellement à reconnaître les personnes dans toute leur diversité et donc à proclamer le droit fondamental de chaque enfant à un enseignement adéquat.

Sur ce point, il est important de souligner qu'en Communauté germanophone, les enfants à haut potentiel ont d'emblée été associés aux enfants à besoins spécifiques. Ils bénéficient d'un plan individualisé comportant des mesures à court, moyen et long termes impliquant l'ensemble du personnel éducatif et des partenaires qui entourent l'enfant, comme cela se fait dans l'enseignement spécialisé. Il s'agit d'une piste intéressante.

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à côté des rares projets haut potentiel d'établissements scolaires, on peut relever quelques autres pratiques qui tentent tant bien que mal de répondre aux besoins des jeunes haut potentiel :

- certains professeurs adaptent les rythmes d'acquisition scolaire ;
- les sauts de classe, mais qui ne sont pas toujours adaptés, le haut potentiel n'étant parfois plus performant que dans un domaine. De plus, le saut de classe n'est accepté qu'en primaire ;

- l'enseignement à distance et les jurys centraux, qui offrent la possibilité de présenter, par ses propres moyens, les examens relatifs aux matières par degré ;

- l'enseignement à domicile (mais n'est-ce pas reconnaître que le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne convient pas et échoue dans son objectif d'intégration ?).

Et pour demain ?

Si les difficultés des enfants à haut potentiel sont mieux connues et commencent à être prises en compte par certaines écoles ou professeurs, ce n'est pas toujours la panacée au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons pointé le manque d'information et de formation des enseignants, la survivance de stéréotypes sur le haut potentiel, le manque de moyens des CPMS, un diagnostic tardif, la non-reconnaissance des enfants à haut potentiel en tant qu'enfants à besoins spécifiques, le non-soutien aux aménagements spécifiques, la méconnaissance des outils à mettre en place, ... Il est à espérer que la recherche – action interuniversitaire et les projets de formation initiale et continuée des enseignants améliorent le système.

Cependant, nous devons être attentifs à la diversité de besoins des enfants et jeunes à haut potentiel.

Actuellement, pour identifier les hauts potentiels, le QI reste le critère déterminant, étant donné qu'il n'existe que peu d'autres éléments de référence. Il est important de noter que pour la catégorie d'élèves qui obtiennent 140 et plus (WISC IV), une scolarisation par les circuits normaux est presque impossible.

Oserions-nous reprendre ce constat⁽³³⁾ ? « Continuer à ignorer ces enfants 'à risque' constitue une maltraitance psychologique de type collectif avec partage de responsabilités, dont nous devons nous préoccuper en commençant par en prendre réellement conscience et en agissant positivement ». (Docteur Christian Peyrat, cabinet de consultation pédiatrique à Toulouse).

Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaisse officiellement les besoins spécifiques des élèves haut potentiel et œuvre davantage en vue d'améliorer la prise en charge de ces enfants. Tel est l'objectif de cette résolution.

Dans sa recommandation 1248 de 1994 relative à l'éducation des enfants surdoués, l'Assem-

teur psycho-médico-social, Recherche-action interuniversitaire commanditée par le Ministère de la Communauté française de Belgique, septembre 2002, p. 9.

(33) Docteur C. Peyrat, Le pédiatre face au haut potentiel

blée parlementaire du Conseil de l'Europe réaffir-
mait que :

- 1° l'éducation est un droit fondamental de l'être
humain et qu'elle devrait, dans la mesure du
possible, être appropriée à chaque individu ;
- 2° si, pour des raisons pratiques, il faut des sys-
tèmes d'enseignement qui assurent une éduca-
tion satisfaisante à la majorité des enfants, il
y aura toujours des enfants avec des besoins
particuliers pour lesquels des dispositions spé-
ciales devront être prises. Les enfants surdoués
figurent parmi ceux-là.

Il faut oser réfléchir à une prise en charge spé-
cifique des enfants à très haut potentiel et recon-
naître leurs souffrances.

La présente proposition de résolution souhaite
la reconnaissance officielle des besoins spécifiques
des élèves haut potentiel et l'amélioration de leur
prise en charge au sein de la Communauté fran-
çaise afin de les aider à réussir leur parcours sco-
laire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN VUE DE RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS À HAUT POTENTIEL ET D'AMÉLIORER LEUR PRISE EN CHARGE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT

Le Parlement de la Communauté française,

Vu la Convention Internationale des Droits de l'enfant et spécialement son article 29 qui dispose que « les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

— favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités (...) . »,

Vu la Résolution du Parlement européen du 18/07/2006 sur l'amélioration de la santé mentale de la population, qui demande en son point 12 que « des efforts accrus soient consentis afin de reconnaître les enfants et adolescents surdoués en tant que tels et de mieux les encourager »,

Vu la recommandation n°1248 du Conseil de l'Europe relative à l'éducation des enfants surdoués adoptée le 7 octobre 1994,

Vu la Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : adoptés dans le cadre de l'Unesco en 1994,

Vu l'article 6 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, qui stipule que « *la Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :*

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »,

Vu le rapport Eurydice de la Commission européenne de juin 2006 relatif aux mesures éducatives spécifiques pour la promotion de tous les talents en Europe,

Vu la recherche-action menée au sein des universités francophones qui a permis d'affiner la conception du haut potentiel et la compréhension de ses implications possibles tant sur le plan psychologique, pédagogique que social,

Vu le travail accompli par le réseau d'écoute et d'accompagnement, qui ne se poursuit plus,

Considérant que l'éducation est un droit fondamental et qu'il appartient à chaque Etat de développer une politique pédagogique la plus adéquate possible pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves, et ce dans le but de promouvoir l'égalité des chances et d'amener chaque jeune à développer le maximum de ses potentialités,

Considérant que les enfants à haut potentiel ont des besoins spécifiques liés à leurs capacités intellectuelles et leur mode de fonctionnement différent,

Considérant que l'école doit s'adapter aux différences des élèves quelles qu'elles soient,

Considérant que les jeunes à haut potentiel représenteraient 2,5 % des élèves, et que le fait d'avoir des capacités atypiques et un mode de fonctionnement différent peut être source d'anxiété, d'incompréhension et de réelles difficultés sociales, relationnelles, scolaires ou familiales,

Considérant que la plupart des difficultés ou souffrances rencontrées par les jeunes à haut potentiel ont trait à une problématique scolaire (ennui à l'école, échec scolaire, dépression, troubles de comportement, décrochage scolaire, etc.),

Considérant que l'identification dès le plus jeune âge des enfants à haut potentiel est véritablement essentielle, afin de leur venir en aide dans leur parcours scolaire et de pouvoir mettre en place des solutions ou réponses adaptées à leurs besoins, la prévention étant primordiale,

Considérant qu'au niveau du haut potentiel, ce sont les professionnels de l'éducation, en première ligne, qui doivent se poser des questions et faire appel aux professionnels de la haute potentialité quand un doute subsiste,

Considérant que la plupart des enseignants restent partiellement ou totalement dépourvus d'informations pertinentes sur la haute potentialité, malgré le travail d'information et de sensibilisation réalisé auprès de ceux-ci et du secteur psycho-médico-social,

Considérant les difficultés rencontrées pour mettre en place des aménagements spécifiques au sein des établissements scolaires,

Considérant le manque de structures soutenant les parents et les enfants à haut potentiel au sein de la Communauté française hors cadre scolaire,

Considérant les difficultés d'adaptabilité menant même à la déscolarisation des enfants et jeunes ayant un QI de plus de 140,

Considérant que les associations pour enfants à haut potentiel jouent un rôle essentiel permettant de rompre l'isolement des familles confrontées au problème et constituent des lieux d'échanges et de dialogues privilégiés,

Considérant que les centres d'écoute et d'accompagnement n'existent plus depuis que le financement a été revu à la baisse,

Constatant qu'environ 50 % des jeunes à haut potentiel ne pourront jamais donner toute la mesure de leur capacité,

Vu la nécessité d'améliorer la prise en charge des enfants au sein de la Communauté française afin de les aider à réussir leur parcours scolaire,

Demande au gouvernement :

- De reconnaître officiellement les besoins spécifiques des enfants à haut potentiel et l'obligation fondamentale de leur prise en charge au sein de l'enseignement ;
- de proposer, aux élèves à haut potentiel en difficultés scolaires, un accompagnement tel que celui offert pour l'intégration des enfants relevant de l'enseignement spécialisé, c'est-à-dire, un accompagnement au sein des classes de l'enseignement ordinaire à raison de quelques périodes par semaine ce qui aurait pour effet de soulager l'enseignant à certains moments et conjointement de permettre à l'enfant haut potentiel de souffler et reprendre goût aux apprentissages ;
- d'étudier la possibilité d'accueillir, dans une structure formée aux spécificités des haut potentiel, les élèves surdoués en décrochage scolaire et ceux dotés d'un QI supérieur à 140, structure dans laquelle la proximité avec

l'élève, l'écoute, le suivi personnalisé, le rythme d'apprentissage, l'exigence, le civisme et le respect de chacun feraient partie de la philosophie et du travail quotidien de chaque enseignant ;

- de créer et soutenir des projets pilotes pour les élèves à haut potentiel dans certaines écoles et d'assimiler ces élèves à des élèves à besoins spécifiques au sens du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, leur permettant ainsi de bénéficier d'une priorité à l'inscription dans l'enseignement secondaire, au sein d'écoles proposant une pédagogie qui leur est adaptée ;
- d'octroyer davantage de moyens aux centres PMS en les dotant des outils nécessaires afin qu'ils puissent identifier précocement ces enfants et les aider à gérer leurs difficultés tout au long de leur parcours scolaire ;
- de créer et soutenir des écoles de devoir spécialisées pour les enfants à haut potentiel afin de leur permettre de développer une méthode de travail appropriée à leurs spécificités ;
- de renforcer la formation des professionnels de l'éducation aux particularités des enfants à haut potentiel, à la problématique de l'apprentissage et à la pédagogie différenciée lors de la formation initiale et continuée des professeurs ;
- d'intégrer l'identification et la prise en charge des enfants à haut potentiel dans la formation initiale des enseignants ;
- d'envisager avec les autres entités fédérées francophones (RW, Cocof) la mise en place de centres spécifiques d'accueil, d'orientation et de soutien des enfants haut potentiel, de leurs parents et des enseignants concernés ;
- de soutenir davantage les familles et les enfants en finançant, en collaboration avec des partenariats privés si nécessaire, des projets spécifiques (cartables des parents,..) ou des associations dont l'objectif est de fournir une aide concrète aux enfants et aux parents.

J.-L. CRUCKE

D. GOSUIN

C. PERSOONS